

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 juillet 2021 à 18 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame PETIOT qui est absente, donne pouvoir à Monsieur PINIER, Madame BUCHARD à Monsieur DESCOURAUX.

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 26/05/2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 07/07/2021 et les informations données sont les suivantes.

CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, une convention avait été signée avec la commune de Diors pour réglementer la participation aux frais de fonctionnement de l'école.

Ainsi si des enfants qui habitent à Diors sont scolarisés sur notre commune, la commune de Diors doit payer des frais de fonctionnement de l'école et inversement pour des enfants de la commune qui sont scolarisés à Diors.

A la demande des 2 conseils actuels, cette pratique est annulée à partir de la rentrée de septembre.

BAIL COMMERCIAL : SIGNATURE

Lors d'une précédente réunion, les membres du conseil avaient autorisé Monsieur le Maire à poursuivre les démarches avec un médecin généraliste pour sa prochaine installation sur la commune.

Le local qui lui a été proposé lui convenant, le bail commercial correspondant peut être signé. Les travaux qui sont en cours seront terminés vers le 15 août, il est proposé de louer le local à partir du 1^{er} septembre

Accord du conseil pour la signature du bail. Le loyer sera de 240 €/mois hors charges. (loyer équivalent à ce qui est pratiqué avec les autres professionnels de santé de la commune compte tenu de la surface louée).

VOIRIE : TRAVAUX

Une consultation pour le reprofilage de la VC n°1 (sortie du bourg / village des Godiers) a été faite.

Vu les devis reçus, cet investissement est trop important et ne peut donc pas être fait cette année en totalité. Les travaux seront donc faits en deux tranches.

La 1^{ère} de la « Croix de Renier » au village des Godiers, avec l'élargissement du carrefour à Renier.

La 2^{ème} partie sera refaite si possible l'année prochaine (sortie du bourg / « croix de Reniers »).

Accord du conseil pour le devis de l'entreprise SETEC : 57.522 € TTC pour la 1^{ère} tranche

ECOLE

Les institutrices de GC/CP et maternelle désireraient acheter un vidéoprojecteur et 2 écrans de projection pour les 2 classes. En effet, celles-ci ne sont pas équipées de tableaux numériques ; coût estimé à 1.258,86 €.

Accord du conseil.

DOCUMENT UNIQUE

Suite à la signature d'une convention avec le CDG 36 pour l'élaboration du document unique, l'agent du CDG, Madame Marcellin est intervenue au mois de juin (~ 2,5 j.).

Aucun point « noir » n'a été signalé toutefois plusieurs préconisations ont été formulées.

Local technique : - la pose de caméra pour la surveillance du local (à la demande de la gendarmerie) n'a pas fait l'objet d'une demande d'avis du CHSCT qui est obligatoire.

- Cuve à fioul : elle n'est pas aux normes : risques de fuites.
- Formations : les agents n'ont pas suivi de formations spécifiques pour l'utilisation de plusieurs outillages comme les tronçonneuses, le tracteur/tondeuse : formations obligatoires.
- Equipements individuels : les agents qui utilisent régulièrement du matériel sonore ne disposent pas de bouchons d'oreilles moulés.

Ecole : - l'agent en charge de l'entretien est isolée (personne dans les locaux pendant son temps de travail) : problème en cas d'accident pour prévenir.

- Pendant le service à la cantine, le bruit est très important : voir pour mesurer les décibels réels.
- Les repas sont pris dans 3 lieux différents (en période de COVID seulement) ou 2 (ordinairement), les denrées circulent en extérieur : préconisation d'un double service.
- Equipements individuels : les agentes n'ont pas de chaussures de sécurité (sauf la cantinière) alors qu'elles utilisent du matériel qui peut être lourd (plats, aspirateur...).

Un ou des agents de préventions doivent être nommés parmi les fonctionnaires pour le suivi du document unique et les actions à mener. Il est proposé un agent du service technique et un du service administratif.

Madame Dufort a donné son accord, Monsieur Douard doit donner sa réponse prochainement. Les agents nommés devront suivre une formation de 5 j.

Le document unique sera restitué aux élus et aux agents le 15/09.

LIVRET D'ACCUEIL

Monsieur Pascaud propose la réalisation d'un document type « livret d'accueil » à l'attention des nouveaux habitants et/ou des habitants de la commune avec les informations principales et certains arrêtés (heures de tonte, entretien des trottoirs ...).

Après discussion, quatre conseillers se proposent pour sa rédaction : Mesdames Blain ; Larigauderie, Longeau et Monsieur Pascaud.

Le document sera présenté lors de la réunion du conseil du mois d'octobre.

INFOS ET DEMANDES

- Les récupérateurs d'eau devraient être reçus au mois de septembre. Ils seront revendus aux administrés au prix restant dû après participation de l'agence de l'eau et de Châteauroux Métropole.

- Il est rappelé que l'architecte retenu pour la réhabilitation du logement en maison de santé est reçu le 20/07. Seront présents : Messieurs Prime, Pascaud, Roux et Robin.
- Contrat « habillement » : le contrat avec l'entreprise ELIS est revu. Suppression des sèche-mains qui ne sont que très rarement utilisés (un avoir est accordé pour leur non-utilisation pendant le COVID : ~ 500 €) et de plusieurs tapis ; changement des tee-shirts utilisés par le service technique.
- Pays : lors de la dernière réunion du Pays, une documentation sur les plantes invasives a été distribuée. Cette plaquette sera mise à disposition des habitants à la mairie.

La séance est levée à 19H.30